



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES



03.26.41.25.72

cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 19 AVRIL 2018

Etaient présents : Jean-Jacques GARCIA - Laurence LE GUINIO SQUELART - André DESANLIS - Claude DOYEN - Pascal TRAMONTANA - Jean-Claude MANFE - Georges DUVNJAK - Pierre LE GUILLOU - Michel NICOMETTE - Claudine DUBECHOT - Jacky DIMNET - Roger MOSNIER - Bernadette MICHEL - Henri Noël CHAMPENOIS - Rémi QUANTINET - Jean-Claude CABART - Monique DEBRAND - Denise GUERIN - Serge LADROIT - Jean-Pierre LONGUEVILLE - Gisèle PEGURRI - Christian SEYS - Jean-Claude GERARD - Laurent GYURICA - Joël LAGNEAUX - Olivier BUISSON - Jean-Claude JOFFRES - Sylvain LANFROY - Laurence LEBLANC - Thierry DAUSSEUR - André HALIPRE - Sylviane HUSSON - Patrice CAUTRUPT - Marie-Anne BREMONT - Joël CHANTEREAUX - Kévin LARCHER - Jean-François LAKOMY - Martine MILLOT - Solène WAWROWSKI - Michel LINARD - Michel LECOCCQ - Alain DEPAQUIS - Charles de COURSON - Evelyne LEPAGE - Maxime GIRONDE - Jacky BERTON - Joël DELISSE - Hugues GERARDIN - Gérard MUNIER - Gérard CHRETIEN

Etaient excusés : Carole GANSTER ayant donné pouvoir à Alain DEPAQUIS - Pierre-Marie DELABORDE ayant donné pouvoir à Sylviane HUSSON - Georges GERARD ayant donné pouvoir à Michel LECOCCQ - Christian BURGAIN ayant donné pouvoir à C. GUICHON

Etaient absents : Jean-Marie TASSINARI - Marzéna FONTANIVE

I. VOIRIE

a. Appel d'offres lot 1

Afin de réaliser les travaux de voirie du lot 1 (Sermaize les Bains, St Quentin les Marais et St Lumier la Populeuse), un appel d'offres a été lancé, 6 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres réunie ce matin a choisi l'entreprise Eurovia qui a présenté une offre à 644 566 € HT, l'estimation étant de 766 337 €. Le conseil communautaire **décide, à l'unanimité** d'entériner la décision de la CAO.

b. DETR : Choix des travaux

Les notifications de DETR ne sont pas encore parvenues, lors de la commission à Chalons, la Sous-Préfète a évoqué que des dossiers ne seront pas retenus, il sera donc nécessaire de présenter ces dossiers au Département afin d'obtenir 20% d'aides et de demander un complément de subvention à la Région de l'ordre de 40 % pour les jeux extérieurs. Le conseil **valide, à l'unanimité**, les demandes de subvention à déposer.

II. ZAE

a. Achat du site de Cristal Union

Le Conseil d'administration de Cristal Union a accepté l'offre d'achat de la 4CVS à l'euro symbolique. Le conseil se positionne donc pour donner pouvoir au Président de conclure cette vente. La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

b. Choix d'un opérateur pour le développement et l'exploitation d'un site solaire photovoltaïque

Le Président a rencontré deux opérateurs pour la réalisation, le financement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à Sermaize les Bains, il expose les offres de Quadran et d'urbasolar. La société Urbasolar obtient de meilleures notes tant techniques que financières, elle propose un bail emphytéotique de 40 ans, une location de 1 500 €/ha/an et des IFR pour 134 460 €/an.

Le conseil communautaire décide donc de retenir Urbasolar **à l'unanimité**.

c. Déclaration de projet solaire de Pargny sur Saulx

Un parc éolien, porté par la société Urbasolar sur la commune de Pargny sur Saulx sur les terrains des anciennes carrières de tuiles d'Imérys Toiture, est en projet afin de valoriser cet ancien site industriel et une partie des anciennes carrières laissées en friche.

Selon les recommandations de la DDT de la Marne, le PLU en vigueur sur la commune de Pargny sur Saulx doit être mis en compatibilité par la création d'un zonage spécifique et adaptée à la production d'énergie solaire.

Compte tenu du caractère d'intérêt général du projet de production d'énergie renouvelable, la communauté de commune souhaite mettre en compatibilité le PLU en utilisant la procédure de Déclaration de projet.

En conséquence il convient de lancer cette procédure dont les études permettront de déterminer le zonage et la réglementation les plus appropriés à cette opération.

La même opération devra être réalisée sur la commune de Sermaize les Bains.

Le conseil communautaire donne donc pouvoir au Président pour prescrire les procédures de déclaration de projet **à l'unanimité**.

d. Acquisition de la ZAE du « Grand Bernardsard » devant notaire

Afin de finaliser le transfert de propriété de la ZAE du « Grand Bernardsard », il est nécessaire de signer un acte de vente à titre gratuit devant notaire. Le Conseil communautaire **approuve à l'unanimité**, cette acquisition à titre gratuit comme évoqué dans les délibérations prises par chaque commune en fin d'année.

III. SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

a. Ecole de Vitry en Perthois

Une partie de la toiture de l'école de Vitry en Perthois s'affaisse, l'entreprise Fèvre est intervenue pour étayer en attendant qu'un expert bois fasse les calculs pour la réparation. Il semblerait que ce dommage soit dû à une malfaçon lors de la construction mais cette dernière datant de plus de 10 ans, aucun recours n'est envisageable.

Les travaux initialement prévus pendant les vacances de Printemps sont reportés aux grandes vacances afin de laisser le temps au cabinet d'études de faire son expertise.

Une salle de classe a dû être déménagée dans la salle de motricité. Le centre de loisirs animé par la Tribu des Loustics, ne pourra donc pas avoir lieu à l'école cet été.

b. Aide aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

La 4CVS a délibéré afin d'octroyer une aide aux familles pour les ACM du territoire (1 € par jour de CLSH et 3 € par jour de mini-camp), cependant il convient de préciser que les aides sont attribués uniquement aux enfants de la 4CVS et doivent être déduites de la facturation aux usagers. Cette modification est **approuvée à l'unanimité**.

c. Harmonisation des tarifs de bibliothèque

Depuis la fusion, la 4CVS a pour compétence les 2 bibliothèques de Vanault les Dames et Sermaize les Bains. Il est nécessaire d'harmoniser les tarifs soit 6.50 € pour les résidents de la 4CVS

et 8.50 € pour les personnes extérieures à la 4CVS tout en maintenant la gratuité pour les mineurs.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

d. SMVOS : Désignation d'un représentant pour la commune de Sogny en l'Angle

Suite au décès de Mme Collet, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune de Sogny en l'Angle, au SMVOS. Le conseil municipal propose la candidature de Monsieur Rémy Bailly. Le conseil communautaire **valide à l'unanimité** sa nomination au sein du SMVOS.

e. Syndicat de transport de Vitry

Les communes de St Lumier la Populeuse, Etrepy et Blesme demandent à adhérer au syndicat de transport de Vitry afin de bénéficier des services du syndicat notamment pour les collégiens et les lycéens. Cette adhésion implique une cotisation supplémentaire de 2 405 € annuellement.

Le conseil **valide à l'unanimité** l'adhésion pour ces 3 communes qui devront proposer au prochain conseil communautaire un représentant titulaire et un suppléant afin qu'ils soient élus par la 4CVS.

IV. MAISON MEDICALE DE SERMAIZE LES BAINS

Les médecins de la maison de santé de Sermaize les Bains demandent le changement des radiateurs électriques devenus très énergivores ainsi que le changement des néons par des dalles LED. La 4 CVS est en attente des devis mais l'estimation qui a été faite laisse apparaître un montant de l'ordre de 1 000 €. Le vice-Président demande si ces travaux peuvent être inscrits au budget 2018 avec une demande de DSIL à hauteur de 40 % s'agissant de rénovation énergétique. Les élus en **sont d'accord à l'unanimité**.

V. ESPACE DE COWORKING A BASSUET

Afin d'utiliser les locaux de Bassuet, le bureau propose au conseil communautaire de créer un espace de co-working permettant à des entreprises de venir s'installer pour un court moment (1/2 journée, journée, semaine...). La 4CVS mettrait à disposition un espace de travail et un accès internet en contrepartie d'une location.

Le conseil adopte cette proposition **à l'unanimité**.

VI. SITE INTERNET

La Vice-Présidente en charge de la communication rappelle à l'assemblée que la 4CVS se tient à disposition pour faire la promotion des manifestations dans les communes sur le site internet de la 4CVS. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à Lolita.

VII. BUDGETS 2018

Le Président présente les budgets des Ordures ménagères, de l'assainissement collectif, du SPANC, la Vice-Présidente en charge des finances présente les budgets de Bassuet, des ZAE, des maisons médicales et du budget général. M. Lanfroy présente le budget de l'OPAH.

Le Président rapporte la proposition de la commission des finances qui consiste à maintenir les taux des 4 taxes à ceux de l'an dernier, à savoir 13 % pour la taxe d'habitation, 10 % sur le foncier bâti, 10.99 % sur le foncier non bâti et 16.6 % pour la CFE. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Les subventions prévues au budget général ont été **approuvées à l'unanimité**.

a. Assainissement collectif

Investissements : 1 525 677 €

Fonctionnement : 941 586 €

Approuvé à l'unanimité

b. SPANC

Fonctionnement : 81 554 €

Approuvé à l'unanimité

c. Ordures Ménagères

Fonctionnement : 993 925 €

Approuvé à l'unanimité

d. Commerce de Bassuet

Investissements : 212 535 €

Fonctionnement : 172 855 €

Approuvé à l'unanimité

e. Maison médicale

Investissements : 406 111 €

Fonctionnement : 69 366 €

Approuvé à l'unanimité

f. ZAE

Investissements : 25 000 €

Fonctionnement : 5 400 €

Approuvé à l'unanimité

g. OPAH

Investissements : 388 288 €

Fonctionnement : 123 477 €

Approuvé à l'unanimité

h. Budget général

Investissements : 4 509 029 €

Fonctionnement : 5 183 163 €

Approuvé à l'unanimité moins une abstention

VIII. QUESTIONS DIVERSES

a. Evolution des dotations

Mme le Maire de Vanault les Dames a travaillé sur l'évolution des dotations de l'Etat entre 2017 et 2018 (voir tab ci-joint). Certaines communes perdent jusqu'à 20 000 €, d'autres ont une augmentation. La question se pose de compenser ces pertes. Pour réfléchir à ce sujet, il est proposé d'organiser une réunion avec la DDFIP et la commission des Finances.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AURA LIEU LE JEUDI 7 JUIN 2018 A 20H30